

férences des Nations Unies, de manière à assurer une conception d'ensemble du développement et du progrès social;

5. *Prie le Secrétaire général :*

a) De présenter à la Commission du développement social des propositions de nature à l'aider à s'acquitter de ses travaux;

b) D'établir un document regroupant toutes les dispositions relatives à la famille émanant du Sommet mondial pour les enfants⁵², de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement⁵³, de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme⁵⁴, de la Conférence internationale sur la population et le développement⁵⁵, du Sommet mondial pour le développement social⁵⁶, de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes⁵⁷ et de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui serait présenté à la Commission du développement social à sa trente-cinquième session;

c) De lui rendre compte, à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans les activités de suivi de l'Année internationale de la famille, en se conformant aux exigences d'une présentation intégrée des rapports;

d) De maintenir le Fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la famille, désormais appelé Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille, afin de fournir une assistance financière aux activités relevant de ce domaine et aux projets servant directement les intérêts de la famille, axée spécialement sur les pays les moins avancés et les pays en développement, en accordant une attention particulière aux ressources non traditionnelles;

6. *Demande* aux gouvernements ainsi qu'aux organisations, aux particuliers et au secteur privé de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les activités en faveur de la famille.

97^e séance plénière
21 décembre 1995

50/143. Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans la lutte contre l'analphabétisme : examen à mi-parcours — Coopération aux fins de l'éducation pour tous

L'Assemblée générale,

Rappelant que la Déclaration universelle des droits de l'homme⁵ et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels²² reconnaissent le droit inaliénable de chacun à l'éducation,

Rappelant également sa résolution 42/104 du 7 décembre 1987 par laquelle elle a proclamé l'année 1990 Année internationale de l'alphabétisation, sa résolution 44/127 du 15 décembre 1989 et sa résolution 46/93 du 16 décembre 1991

dans laquelle elle a exprimé le vœu de voir se poursuivre les efforts internationaux visant à promouvoir l'alphabétisation,

Rappelant en outre sa résolution 45/126 du 14 décembre 1990 dans laquelle elle a demandé que soient renforcés les efforts déployés en vue de l'élimination de l'analphabétisme parmi les femmes de tous âges,

Considérant que l'élimination de l'analphabétisme constitue l'un des principaux objectifs de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement⁵,

Convaincue que l'alphabétisation, notamment l'alphabétisation fonctionnelle et une éducation appropriée, constitue un élément indispensable du développement et de la mobilisation de la science, de la technique et des ressources humaines aux fins du progrès économique et social,

Persuadée que l'Année internationale de l'alphabétisation et la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, ont permis de faire mieux connaître et apprécier les efforts déployés en faveur de l'alphabétisation et ont marqué un tournant décisif dans la lutte pour l'alphabétisation,

Soulignant qu'il importe de maintenir la dynamique engendrée par l'Année et l'esprit de solidarité auquel a donné corps la Conférence de Jomtien,

Se félicitant qu'ait été mis en place le Forum consultatif international sur l'éducation pour tous chargé d'évaluer les progrès réalisés vers l'éducation pour tous et d'encourager les consultations et la coopération au niveau mondial,

Constatant que, malgré les améliorations importantes enregistrées par les taux d'alphabétisation dans de nombreuses parties du monde, des problèmes majeurs subsistent encore et qu'une plus grande mobilisation des efforts s'impose aux échelons national et international pour que puisse être atteint le but de l'éducation pour tous,

Soulignant l'importance d'une mise en œuvre effective de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous⁵⁶ et du Plan d'action pour éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000⁵⁷ de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que des engagements pris et des recommandations formulées pour promouvoir l'alphabétisation qui figurent notamment dans le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90⁵⁸ du Sommet mondial pour les enfants, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁵⁹, la Déclaration de Copenhague sur le développement social⁶⁰ et le Programme d'action du Sommet mon-

⁵⁵ Résolution 45/199, annexe.

⁵⁶ *Rapport final de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : Répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, Jomtien (Thaïlande), 5-9 mars 1990*, Commission interinstitutions (Banque mondiale, PNUD, Unesco, UNICEF) pour la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, New York, 1990, appendice I.

⁵⁷ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt-cinquième session*, Paris, 1989, vol. I : *Résolutions*.

⁵⁸ Voir A/45/625.

⁵⁹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution I, annexe.

⁶⁰ A/CONF.166/9, chap. I, résolution I, annexes I et II.

⁵² A/45/625, annexe.

⁵³ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol. I et Vol. I/Corr.1, Vol. II, Vol. III et Vol. III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs).

⁵⁴ Voir A/CONF.157/24 (Partie I).

dial pour le développement social, la Déclaration de Beijing et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes⁶¹ et la Déclaration de Delhi⁶² du Sommet de neuf pays en développement à forte population consacré à l'éducation pour tous,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général intitulé « Progrès réalisés et problèmes rencontrés dans la lutte contre l'analphabétisme : examen à mi-parcours »⁶³;

2. *Note avec satisfaction* que les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Programme des Nations Unies pour le développement, collaborent étroitement et font un travail digne d'éloges pour donner suite à l'Année internationale de l'alphabétisation et à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous;

3. *Félicite* les gouvernements qui ont lancé des programmes nationaux d'alphabétisation et obtenu des résultats notables dans la réalisation des objectifs de l'Année internationale de l'alphabétisation et de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous⁶⁴;

4. *Invite* les Etats Membres, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales compétentes à intensifier encore leurs efforts pour mettre en œuvre de manière effective la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous, le Plan d'action pour éliminer l'analphabétisme d'ici à l'an 2000⁶⁵ de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ainsi que les engagements pris et les recommandations formulées pour promouvoir l'alphabétisation qui figurent notamment dans le Plan d'action pour l'application de la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant dans les années 90⁶⁶ du Sommet mondial pour les enfants, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement⁶⁷, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet pour le développement social⁶⁸, la Déclaration de Beijing et le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes⁶⁹ et la Déclaration de Delhi⁷⁰ du Sommet de neuf pays en développement à forte population consacré à l'éducation pour tous, ce afin de mieux coordonner leurs activités et d'accroître leur contribution au développement;

5. *Demande à nouveau* aux gouvernements et aux organisations et institutions économiques et financières, tant nationales qu'internationales, d'apporter un appui financier et matériel accru aux efforts déployés pour relever le niveau d'alphabétisation et réaliser l'éducation pour tous;

6. *Invite* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer d'assurer efficacement la direction des activités de suivi de l'Année internationale de l'alphabétisation et de poursuivre, en coopérant avec d'autres organisateurs de la Conférence mondiale sur l'édu-

cation pour tous, la mise en œuvre de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous;

7. *Note avec satisfaction* que de nombreuses organisations non gouvernementales, les médias et le secteur privé ont pris le ferme engagement de soutenir l'Année internationale de l'alphabétisation et de participer activement aux activités de suivi de l'Année;

8. *Prie* le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session en 1997, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport intérimaire sur la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous, y compris des recommandations du Forum consultatif international sur l'éducation pour tous, en considérant les mesures qui pourraient être prises, le cas échéant, pour améliorer la présentation de rapports;

9. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-deuxième session la question de la coopération aux fins de l'éducation pour tous au titre de la question relative au développement social.

97^e séance plénière
21 décembre 1995

50/144. Pour la pleine intégration des handicapés dans la société : application des Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et application de la Stratégie à long terme pour la mise en œuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées d'ici à l'an 2000 et au-delà

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 48/96 du 20 décembre 1993 par laquelle elle a adopté les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés,

Rappelant également sa résolution 37/52 du 3 décembre 1982 par laquelle elle a adopté le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées⁶⁴,

Rappelant en outre toutes ses résolutions applicables, notamment les résolutions 37/53 du 3 décembre 1982, 46/96 du 16 décembre 1991, 47/88 du 16 décembre 1992, 48/95 et 48/99 du 20 décembre 1993 et 49/153 du 23 décembre 1994,

Prenant note de la résolution 34/2 de la Commission du développement social, en date du 20 avril 1995⁶⁵, dans laquelle il est dit notamment que l'application des Règles doit être suivie dans le cadre des sessions de la Commission et que le mécanisme de suivi est destiné à assurer l'application efficace des Règles,

Notant avec intérêt que des organisations non gouvernementales ont pris l'initiative de mettre au point un indice de l'incapacité fondé sur les Règles ainsi que d'autres activités relatives aux Règles et des activités d'appui au Programme d'action,

Se félicitant du rapport du Rapporteur spécial de la Commission du développement social sur le suivi de l'application des Règles et de sa recommandation tendant à ce que l'on

⁶¹ A/CONF.177/20 et Add.1, chap. I, résolution I, annexes I et II.

⁶² Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Conseil exécutif, *Rapport du Directeur général sur le Sommet de neuf pays à forte population consacré à l'éducation pour tous, New Delhi, 13-16 décembre 1993*, document 144 EX/30, annexe.

⁶³ A/50/181-E/1995/65.

⁶⁴ A/37/351/Add.1 et Corr.1, annexe, sect. VIII, recommandation 1 (IV).

⁶⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément n° 4 (E/1995/24)*, chap. I, sect. E.